

Comité Technique Ministériel du 4 juillet 2016

Déclaration liminaire

Monsieur le Président,

Ce premier semestre 2016 aura été marqué par le combat contre la Loi Travail, engagé par sept organisations syndicales dont **FO**.

Nous avons eu confirmation que ce gouvernement non seulement ne respecte pas ses engagements électoraux, mais il n'est pas le seul, mais pire, il méprise le dialogue social à un niveau jamais atteint depuis au moins 1958.

Ce projet de loi est multi minoritaire : 60 % des syndicats sont contre, l'opinion publique, malgré les manipulations employées, y demeure opposée et la représentation nationale le refuse.

Les agents des finances ont participé, en de multiples occasions, aux journées d'action de ces quatre derniers mois sous diverses formes.

Au-delà de la solidarité interprofessionnelle, ils ont bien compris que si le Code du travail était détruit, demain viendrait le tour du Statut de la Fonction Publique.

Sans revenir sur tous les aspects de cette loi, **FO Finances** réaffirme que l'inversion de la hiérarchie des normes est de fait une remise en question de la conception républicaine des rapports sociaux.

D'ailleurs sommes-nous encore dans un pays démocratique et républicain, quand le pouvoir utilise la procédure du 49-3 pour de soi-disant avancées sociales et pire envisage d'interdire les manifestations organisées par des confédérations syndicales ?

Bien entendu, **FO Finances** dénonce les violences exercées par des individus bien identifiés par les forces de l'ordre, qui n'ont que faire des revendications syndicales.

Pour autant, un pouvoir qui envisage de brider l'expression syndicale est un pouvoir faible, aux abois, et dont sa seule issue est la fuite vers la restriction d'une liberté constitutionnelle.

L'histoire le prouve, tout pouvoir anti-démocratique commence par la suppression des libertés syndicales avant de s'en prendre à d'autres.

Mais le combat mené contre cette Loi n'occulte pas les dossiers de la Fonction Publique et la situation que vivent les agents des ministères économiques et financiers au quotidien.

Sans surprise pour **FO Finances**, la réforme territoriale se passe mal pour les agents concernés.

D'une part, son impact est beaucoup plus important que prévu, d'autre part, ses modalités de mise en œuvre sont brutales et ne respectent pas les agents bien souvent sans accompagnement.

A l'heure où ce CTM se tient, aucun agent de la Fonction Publique n'a encore perçu la moindre avancée sur son déroulement de carrière que devait lui apporter PPCR.

Chaque analyse un peu attentionnée le démontre, PPCR est un grand marché de dupes où, au final, et si ce dossier va à son terme, les agents auront autofinancés par un rallongement de leur durée de carrière dans leur corps, les quelques points d'indice supplémentaires obtenus.

Notre fédération a pris acte qu'aucune marge de discussion n'existait pour les corps de catégorie C et B de nos ministères.

En revanche, les premiers contacts que notre fédération a pu avoir sur les corps de catégorie A à la DGFiP et à la DGDDI renforcent nos craintes sur les perspectives de fin de carrière de nombre d'agents, et en particulier à la DGFiP sur une inversion partielle de la hiérarchie des grades..

Encore une fois la spécificité des missions exercées par ces derniers est gommée par une aseptisation des carrières au niveau de la Fonction Publique.

Ce n'est certainement pas la revalorisation de la valeur du point d'indice obtenue voilà quatre jours après 6 ans de gel, qui risque d'améliorer fortement la situation.

Depuis notre dernier rendez-vous dans cette instance, en avril dernier, les réformes se poursuivent à un rythme soutenu dans l'ensemble des directions.

Il en est ainsi à la DGCCRF où la mise en œuvre des préconisations du rapport Auvigne-Mazurel a donné lieu à un plan d'action, dont le moins que l'on puisse dire, est qu'il peine à se mettre en place de manière cohérente.

Pour exemple, nous citerons l'expérimentation de l'inter-départementalité dans l'inter-ministériarité, qui comme **FO Finances** l'a déclaré au ministre n'a pas l'acquiescement, non seulement des agents, mais également de la hiérarchie locale, d'autant plus qu'ils n'ont, ni les uns ni les autres été consultés en amont. Nous vous rappelons également que cette direction ne peut pas s'exonérer de convoquer un Comité technique pour tout sujet ayant trait à l'organisation de ses services.

Autre dossier d'actualité aux Finances Publiques, le prélèvement à la source, qui se présente sous de mauvais auspices.

Entre un calendrier intenable pour une réforme dont on cherche vainement l'intérêt pour les finances publiques et toutes les inconnues encore en suspens (au niveau du domaine réglementaire, de la maîtrise d'ouvrage et de l'informatique), il est assez désespérant de voir des ministres s'entêter à produire des réformes là où le dispositif actuel a démontré toute sa pertinence.

Dans le même temps, la DGFiP a présenté ses lignes directrices, qui dénote un manque total d'ambition et qui est en fait un programme de destruction massive du réseau avec son lot de suppressions d'emplois.

La Douane est dans la même configuration, avec son Plan Stratégique, les arbitrages ministériels sur la cartographie des services opérations commerciales, après ceux des brigades de la surveillance, vont très prochainement dévoiler l'ampleur de la casse massive de ce réseau, en totale contradiction avec les besoins exprimés par les citoyens sur la protection de leurs biens et de leurs personnes.

Cette réforme est de plus maintenant en décalage complet avec les conséquences qui s'esquissent après le Brexit.

Quant à l'INSEE, outre la préparation du déménagement des personnels parisiens, les difficultés persistent pour l'installation des collègues de Metz et comme il était à prévoir des interrogations commencent à se faire jour sur le maintien de certaines implantations dans les villes ex chefs-lieux de région. De plus, la problématique consécutive à la circulaire de gestion des enquêteurs doit connaître des réponses à ce Comité Technique.

Concernant les personnels de statut administration centrale économie, finances et industrie du fait, d'une part des changements en cours dans les cycles de mobilité et, d'autre part des réorganisations / fusions en DREAL et DIRECCTE, la Fédération **FO Finances** vous alerte car de nombreux agents sont pénalisés, tant en termes de mutations qu'en termes de promotions.

Trois dossiers sensibles semblent en voie d'aboutissement en administration centrale, la filière Technique, la filière GRID et la filière Sociale.

En particulier sur la filière Sociale, **FO Finances** attire votre attention sur la nécessité de préserver les spécificités métiers des assistants et des conseillers techniques de service social, ainsi que des médecins de prévention.

Dans ce contexte général, il est indispensable de connaître les orientations budgétaires pour 2017. Nous vous rappelons que nous avons formulé cette demande dès l'élaboration de l'agenda social de ce début d'année.

Nos fédérations avaient même accepté l'organisation d'un cycle de discussions sur les orientations ministérielles dans le domaine de l'action sociale.

Mais vos engagements de l'époque semblent s'être envolés sous le prétexte d'arbitrage ministériel inconnu.

Si les annonces récemment parues dans la presse s'avéraient exactes ou proches de la réalité, ce ne sont pas moins de 2800 emplois qui seraient de nouveau supprimés dans les directions de Bercy. Inacceptable !

Rien ne peut justifier une telle purge, si ce n'est une vision étriquée et dogmatique de l'action publique économique et financière.

Il ne saurait être question pour notre fédération et ses syndicats d'accepter une telle situation sans devoir apporter des propositions d'action aux personnels.

Nous rejetons par ailleurs d'avance, en syndicat libre et indépendant, le discours ambiant que nos ministres commencent à distiller à savoir « *attention cela sera pire avec d'autres* ».

Comme notre fédération l'a toujours fait, elle se positionne sur les actes pas les programmes, et force est de constater que ce sont Messieurs Sapin et Macron et leurs prédécesseurs qui ont détruit, depuis 2012, 10 000 emplois, réduit les crédits de fonctionnement de 15%, divisé par 6 les promotions internes, supprimé près de 600 services économiques et financiers sur l'ensemble du territoire, diminué pour la première fois depuis 25 ans le budget de l'action sociale de 30Md'€.

Cette politique n'est en rien sociale, elle a pour conséquence une détérioration majeure des conditions de travail des agents. Les acteurs de prévention ne cessent d'alerter sur l'inflation croissante des agents en souffrance au travail qui ne se retrouvent pas forcément dans le bilan social.

En tant que représentant du personnel, nous sommes, dans des proportions jamais atteintes, sollicités par des collègues voulant exprimer leur mal être au travail et cela quel que soit leur catégorie.

Le renouvellement de la procédure de référencement des organismes de protection sociale complémentaire ne s'ouvre pas sous les meilleurs auspices pour les agents.

En souhaitant écarter le risque dépendance dans l'élaboration du cahier des charges c'est le choix de la régression sociale pour 90 % des agents que veut nous imposer le ministère de la Fonction Publique.

Alors que tout concourt à faire de la dépendance un défi majeur de la société, si nos ministres s'avisent à suivre cette recommandation, ce serait à l'évidence pour **FO Finances** une régression sociale inacceptable, alors que déjà la participation de l'État employeur est particulièrement insignifiante par rapport à ce qui se pratique dans le privé.

FO Finances a bien acté la suppression à l'ordre du jour de ce CTM, le point d'information sur le vote électronique aux élections professionnelles.

Plutôt que d'un report à une prochaine séance, comme il est mentionné dans votre message, il serait largement préférable de voir ce sujet abandonné par nos ministres.

Beaucoup d'arguments plaident pour le maintien du mode de scrutin actuel, y compris celui du coût budgétaire, car en effet pour FO la démocratie sociale a un coût.

Pour conclure, **FO Finances** constate que la politique économique et budgétaire subie par les agents des ministères économiques et financiers est la conséquence de la contrainte budgétaire édictée par Bruxelles depuis plus de vingt ans.

Pendant cette période, et tout particulièrement depuis la crise de 2008 et la recrudescence du terrorisme, il n'aura échappé à personne que l'environnement international et la situation économique ont très largement évolué, il serait largement temps que nos ministres l'intègrent dans leurs orientations budgétaires et en tout premier lieu dans leur politique de l'emploi public dans les directions de Bercy.